

PROTOCOLE D'ENTENTE

INTERVENU ENTRE

NOM : _____

ET

SERVICE DES LOISIRS ET PARCS _____

VILLE DE MASCOUCHE _____

OBJET: POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Les critères de reconnaissance, les obligations de l'organisme reconnu et les services alloués aux organismes reconnus.

ANNÉE 2006 - 2007

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE :

organisme représenté par _____

dûment autorisé(e) à signer la présente entente pour et au nom de l'organisme.

ET :

La **Ville de Mascouche** (Service des loisirs et parcs), corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3034, chemin Sainte-Marie, Mascouche, ci-après appelée LA VILLE, représentée par monsieur le maire Richard Marcotte, monsieur Donald Mailly, conseiller et président du Comité consultatif des loisirs et de la culture et monsieur Bruno Bellerose, directeur du Service des loisirs et parcs.

L'organisme, pour la période décrite et selon les conditions, sera classé au niveau

NIVEAU

PROTOCOLE D'ENTENTE

Les critères de reconnaissance,
les obligations de l'organisme reconnu
et les services alloués aux
organismes reconnus.

CONSIDÉRANT la nécessité d'un protocole d'entente entre les organismes et la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des organismes;

CONSIDÉRANT les avantages qui découlent de la collaboration entre les organismes et la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et les organismes désirent améliorer la qualité de vie de la population mascouchoise;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme et la Ville désirent garder leur autonomie tout en privilégiant une concertation des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont illimités mais les ressources limitées;

CONSIDÉRANT QUE cette entente sera effective à compter de la date de sa signature et une révision bisannuelle s'effectuera;

EN CONSÉQUENCE:

Les parties conviennent ce qui suit:

Article 1

L'organisme reconnu devra compléter le formulaire de reconnaissance afin de se qualifier dans l'un des cinq niveaux.

À titre de réciprocité, la Ville mettra à la disposition de l'organisme divers services et installations, selon le niveau de reconnaissance.

Article 2

L'organisme devra répondre aux critères de son niveau de reconnaissance et ce, durant la durée complète. À défaut de quoi, l'organisme sera rétrogradé au niveau correspondant.

Article 3

Les ressources allouées par la Ville seront déterminées en début d'année et pourront être modifiées selon la disponibilité.

Article 4

L'organisme s'engage à respecter les obligations de son niveau en tout temps durant sa période de reconnaissance.

Article 5

Entre autres, l'organisme devra:

- procéder à une élection annuelle de son conseil d'administration;
- signer un protocole d'entente;
- compléter les formulaires nécessaires à l'obtention des services et installations avant l'échéance décrite;
- mettre en place un système pour l'évaluation, les services offerts à ses membres et s'assurer que les résultats soient à la disposition de la Ville;
- fournir et tenir à jour la liste des administrateurs avec leurs coordonnées;

Article 6

La Ville dans la mesure du possible répondra aux différentes demandes de l'organisme selon les besoins exprimés et selon le niveau de reconnaissance, en privilégiant les organismes de niveau supérieur.

Article 7

Les organismes de niveaux I, II et III au moment de déposer ce protocole devront être inscrits au programme de filtrage du Service de la sécurité publique.

Article 8

La présente entente remplace toute entente antérieure, tout engagement écrit et verbal. Seules demeurent valides les clauses contenues à la présente et dans la politique de reconnaissance.

EN FOI DE QUOI, les parties à la présente entente ont signé comme suit:

L'ORGANISME

Signé le : _____

par : _____

par : _____

LA VILLE DE MASCOUCHE

Signé le : _____

par : _____
Richard Marcotte, maire

par : _____
Donald Mailly, conseiller
Président du Comité consultatif des
loisirs et de la culture

par : _____
Bruno Bellerose, directeur
Service des loisirs et parcs

RÉSOLUTION MANDATANT LE SIGNATAIRE

Lors de sa réunion régulière du _____ de l'Association
date

nom de l'Association

le conseil d'administration a adopté une résolution mandatant

nom du mandaté(e)

à signer pour et au nom de l'association nommée ci-dessus, tout document relatif à la politique de reconnaissance de la Ville de Mascouche, avec les représentants municipaux et ce, pour les années 2006 et 2007.

signature du secrétaire

date

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT(E): nom adresse & code postal téléphone site Internet courriel	
VICE-PRÉSIDENT(E): nom adresse & code postal téléphone site Internet courriel	
SECRÉTAIRE: nom adresse & code postal téléphone site Internet courriel	
TRÉSORIER(ÈRE): nom adresse & code postal téléphone site Internet courriel	
DIRECTEUR: nom adresse & code postal téléphone site Internet courriel	
DIRECTEUR: nom adresse & code postal téléphone site Internet courriel	

DIRECTEUR: nom adresse & code postal téléphone site Internet courriel	
DIRECTEUR: nom adresse & code postal téléphone site Internet courriel	

- * Si nécessaire, complétez sur une autre feuille
- ** Nous faire parvenir tous changements au courant de l'année.

*** Nous indiquer le ou les coordonnées que nous pouvons divulguer au public. À défaut d'indication contraire, nous comprenons que les coordonnées du président(e) sont publiques.

STATISTIQUES DE MEMBERSHIP

VEUILLEZ INSCRIRE LE NOMBRE DE MEMBRES PAR CATÉGORIE

	MASCOUCHE	LACHENAIE LA PLAINE TERREBONNE	AUTRES VILLES	TOTAL
Enfants 12 ans et moins				
Adolescents 13 à 17 ans				
Adultes 18 à 59 ans				
Âge d'Or de 60 ans et plus				
TOTAL :				

* Veuillez nous décrire de façon précise quelle est la définition d'un membre.

Date de fondation de votre organisme, selon votre lettre patente (sinon, indiquez la source). _____

signature